

COMMUNE  
de  
MONTRICHER-ALBANNE  
161, Rue de la Mairie  
LE BOCHET  
73870 MONTRICHER-ALBANNE  
☎ 04 79 59 61 50  
✉ montricher.bochet@wanadoo.fr



## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 juin 2024 à 20h30**

---

*Date d'affichage : 18 juin 2024*

*L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE ET QUATORZE JUIN, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sophie VERNEY, Maire.*

Présents : 4

*Mme Sophie VERNEY, Maire, Mme Claude CARRAZ, M. Didier BUTTARD et M. Michel LEFEVER*

Absents : 3

*Mme Marielle EDMOND*

*Mme Alicia COUSYN*

*M. Michel TETAZ*

Secrétaire de séance :

*Mme Claude CARRAZ est élue secrétaire de séance à l'unanimité.*

-----  
*Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le procès-verbal de la précédente réunion.*  
-----

### **Ordre du jour :**

- *Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif 2024 de la Commune*
- *Emploi des jeunes durant l'été 2024*
- *Affouage : demandes d'attribution de bois de chauffage*
- *La Grande Odyssée*
- *Annulation des frais de mission*
- *Affaires diverses*

**Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif 2024 de la Commune**  
**Délibération n° 14-06-2024/1**

---

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient d'effectuer des modifications budgétaires au budget primitif 2024 de la Commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'exposé de Mme le Maire, vu le budget primitif 2024, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

<b>Section de fonctionnement : Dépenses</b>		<b>44 722,00 €</b>
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>43 222,00 €</b>
60612	Energie- Electricité	29 000,00 €
6281	Concours divers(cotisations)	200,00 €
628721	Remboursements de frais -Aux budgets annexes et aux Régies	14 022,00 €
<b>CHARGES SPECIFIQUES</b>		<b>1 500,00 €</b>
Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1 500,00 €
<b>Section de fonctionnement : Recettes</b>		<b>44 722,00 €</b>
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>44 722,00 €</b>
74111	Dotation forfaitaire des communes	44 722,00 €
<b>Section d'investissement : Dépenses</b>		<b>1 350,00 €</b>
<b>120</b>	<b>VRD</b>	<b>- 13 650,00 €</b>
2315-120	Installations, matériel et outillage techniques- VRD	- 13 650,00 €
<b>122</b>	<b>MOBILIERS</b>	<b>15 000,00 €</b>
21828-122	Autres matériels de transports	15 000,00 €
<b>Section d'investissement : Recettes</b>		<b>1 350,00 €</b>
13251	GFP de rattachement	1 350,00 €

- **CHARGE** Madame le Maire de transmettre la présente à Madame la Sous-Préfète et à Madame la responsable du SGC de Saint-Jean-de-Maurienne.

**Emploi des jeunes durant l'été 2024**  
**Délibération n° 14-06-2024/2**

---

Madame le Maire propose de reconduire les emplois des jeunes pour l'été 2024 afin d'effectuer divers travaux polyvalents (environnement, entretien, espaces verts) dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité.

Elle propose de recruter **quatre jeunes** sous contrat à durée déterminée, rémunérés sur la base de l'indice brut 367, majoré 366.

La durée du contrat ne pourra excéder **70 heures**.

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable, à l'unanimité, à la reconduction des emplois des jeunes pour l'été 2024 dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les contrats de travail à intervenir.

En aparté, Madame le Maire annonce qu'une stagiaire est actuellement employée au service technique pour une durée d'un mois sans gratification. Elle ajoute qu'il y a un projet pour accueillir un élève du lycée Paul Héroult en alternance dans le métier du secrétariat de mairie pour 2025. Une proposition a été faite à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne-Arvan sur un projet d'emploi d'une personne qui gèrerait les demandes de subventions pour les Communes Saint-Julien-Montdenis, Jarrier et la nôtre. Elle informe qu'elle est en attente d'une réponse de la 3CMA.

## **Affouage : demandes d'attribution de bois de chauffage**

### **Décision n° 14-06-2024/1**

---

Madame le Maire présente les courriers de demandes de Madame DUFRENE Claudette et de Monsieur VABOIS Paul relatifs à l'attribution de bois de chauffage en remplacement de la coupe affouagère. Le Conseil Municipal, sous réserve que les critères soient respectés, donne un avis favorable à ces demandes.

## **La Grande Odyssée**

### **Délibération n° 29-03-2024/3**

---

Madame le Maire rappelle que la Grande Odyssée Savoie Mont-Blanc, course internationale de chiens de traîneaux a été organisée à la station Les Karellis en 2023, 2024 et la dernière édition aura lieu en 2025, date de la fin du contrat triennal avec la société KCIOP, organisateur de l'évènement représentée par Madame Annabel KAM, Présidente.

Elle expose qu'elle a été sollicitée pour la reconduction du partenariat triennal avec l'organisateur à partir de 2026 jusqu'en 2028.

La participation de la Commune au financement de l'évènement s'élèvera 26 500 €uros H.T. pour 2026 avec ajout de 500 euros H.T. par an à cette somme pour raison d'inflation sur la durée du contrat restant à courir, soit 27 000 €uros H.T. pour 2027 et 27 500 €uros H.T. pour 2028 (avec une TVA à 20%).

## **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire et,

En avoir délibéré,

A l'unanimité,

- ▶ **DONNE** un avis favorable à la reconduction du partenariat triennal avec la société KCIOP pour l'organisation de la Grande Odyssée.
- ▶ **DECIDE :**
  - ▶ **D'APPROUVER** le projet de contrat triennal entre la Commune et la société KCIOP représentée par Annabel KAM, sa Présidente qui débutera en 2026 et s'achèvera en 2028 dont le montant s'élèvera à 26 500 €uros H.T. pour 2026, soit 27 000 €uros H.T. pour 2027 et 27 500 €uros H.T. pour 2028.
  - ▶ **D'AUTORISER** le Maire à signer ce contrat notamment le cahier des charges et tout document nécessaire au respect des engagements pris par la Commune dans ce contrat,
  - ▶ **DE S'ENGAGER** à prévoir aux budgets primitifs correspondants les crédits nécessaires.

## **Annulation des frais de mission des élus**

### **Décision n° 14-06-2024/2**

---

Madame le Maire informe l'Assemblée de l'annulation des frais de mission des élus demandés lors de la séance du 03-05-2024 dans le cadre du séminaire Famille Plus des 4 et 5 juin 2024 à la station Besse Super Besse.

## **Affaires diverses :**

---

### **Remerciements :**

Madame le Maire fait part de courriers de remerciements pour le versement de subventions des associations suivantes : MLD VTT et Cam rugby.

### **Démission d'un employé communal :**

Madame le Maire fait part de la démission d'un employé du service technique pour donner suite à son projet de quitter la vallée. Il va être procédé à un recrutement.

### **Réfection des jeux d'enfants à Albanne :**

En collaboration avec Monsieur LEFEVER Michel pour la réfection des jeux d'Albanne, le sol des jeux va être refait et des agrès vont être remplacés pour montant total avoisinant les 40 000 €uros.

### **Adressage :**

Madame le Maire remercie Monsieur LEFEVER Michet et Monsieur TETAZ Michel pour leur travail sur les villages d'Albanne et d'Albannette permettant ainsi de faire un adressage précis.

Elle ajoute que l'adressage est quasiment complet pour être validé sauf pour la numérotation d'une partie de la route de Terre Carrée, côtés Rives et Culaz qui posent problèmes.

A ce titre, une réunion publique sera prochainement organisée pour faire le point avec les habitants de cette rue.

Avec l'attribution de nouvelles voies et de numéros de rues, de nouvelles plaques de rues en imitation vont être commandées. Ces nouvelles plaques seront attribuées gratuitement pour toutes les habitations de la Commune. L'installation de la plaque sera à la charge de chaque propriétaire.

### **Aménagement du lac de Pramol :**

Madame le Maire fait part d'un courrier de demande du directeur de l'Office de Tourisme pour niveler à gauche du creux situé sur la butte au-dessus du lac de Pramol pour que les hébergeurs puissent amener en voiture leur matériel. Comme le creux représente un danger pour les touristes qui se rendent sur le site, Madame le Maire expose qu'il n'est pas possible de combler cette cavité naturelle et après demande au Conseil Municipal qui donne son accord, un arrêté d'interdiction pour le passage des véhicules à moteur passant à proximité.

Elle ajoute qu'une commission communale s'est réunie pour un projet d'aménagement de la plateforme située en contrebas du lac est prévu avec la mise en place d'une aire de jeux pour les enfants qui ne générerait pas de bruit pour les pêcheurs du type cylindres, rondins, toile d'araignée...

### **Sentiers :**

Madame le Maire fait le point sur les projets en cours.

- Sentier « bien-être » : aménagement du bas du lac de Pramol pour une promenade alliant exercices de Yoga.
- Sentier « santé » : projet de créer un parcours santé au niveau des Rives au Bochet.
- Sentier « au fil de l'eau » : sentier pédagogique pour enfants et adultes avec incorporation de jeux.
- Sentier « ardoises » : retracer l'histoire de l'ardoise sur la Commune
- Plaques historiques : Madame LEFEVER Monique a suggéré la mise en place de plaques devant les édifices religieux pour rappeler leur histoire et inciter les personnes à venir visiter les lieux. Elle ajoute que des tables à dessin pour enfants pourraient être aussi mises en place à proximité.
- Parcours sculptures : le projet avance avec un parcours prévu par village.

### **Tour de l'avenir :**

Madame le Maire informe qu'il y aura en plus des deux arrivées, deux départs le lendemain matin depuis Les Karellis ; les cyclistes seront hébergés sur la station.

### **Travaux à venir :**

- **Station Les Karellis** : Madame le Maire informe que la Commune a rebouché les trous sur la route des Karellis et qu'en 2025, la dernière section de route sera enrobée et ce qui clôturera la rénovation de la route de la station.
- **Route de la Drouze** : le rebouchage des fissures est prévu et la pose de barrières de sécurité sera effectué dans les jours à venir.
- **Borne de recharge électrique** : la borne de recharge de véhicules sera installée cet été à la station Les Karellis.

**Création de lits à la station Les Karellis :**

Madame le Maire informe qu'elle a relancé l'appel à candidatures pour la création de « lits chauds » supplémentaires. Elle précise que ce projet serait réalisé sous un format différent des structures de type villages vacances.

**Terrains à Albanne :**

Madame le Maire expose qu'elle avait autorisé un particulier qui était en train de construire, à déposer de la terre végétale sur un terrain communal bordant la route d'Albannette, à proximité de la cascade du Pis. Hélas, en plus de la terre, des gravats de toute sorte ont été déposés sans son autorisation et les terres en ornières ont créé un écoulement sur la route cet hiver. Elle informe qu'elle a averti ce particulier par courrier recommandé, lui demandant de faire évacuer ces déchets dans de brefs délais. A ce jour, rien n'a encore été fait et Madame le Maire informe que si ces déchets ne sont pas retirés, elle le fera faire par une entreprise aux frais du particulier.

D'autre part, elle ajoute qu'à la suite à des terrassements effectués pour ses constructions au lieu-dit « Dessous l'église », ce même particulier a provoqué l'effondrement du chemin communal ainsi que le terrain d'un particulier, situés tous deux en amont des constructions. Madame le Maire a demandé que le chemin soit remis en état rapidement. Elle informe que si le problème perdure, la Commune prendra conseil auprès de la maison de justice et du droit.

**Régie des Remontées Mécaniques :**

Madame le Maire informe qu'elle a été sollicitée par le Directeur des remontées mécaniques pour une demande de pose de matériel au niveau de la piste du Gros Bois en lieu et place du dépôt à la Drouze. Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cette demande car le lieu est très touristique et propose plutôt de nettoyer le dépôt déjà existant de la Drouze.

**Piste de l'Echerenne :**

Madame le Maire informe qu'elle va prendre attache auprès de la Communauté de Communes Maurienne-Galibier, qui a la compétence sentier et qui est susceptible d'obtenir un nouveau type de subvention du Département qu'elle a découvert en tant que Conseillère départementale, pour la remise en état de la piste, afin de permettre le passage des piétons et des deux roues, puisque le maire de Valloire ne souhaite pas entreprendre les travaux.

La séance est levée à 22h05.

La secrétaire de séance,  
Madame Claude CARRAZ



Le Maire,  
Madame Sophie VERNEY

